



# Bulletin 2022 municipal



[www.villefrancoeur.com](http://www.villefrancoeur.com)

## NAISSANCES

<b>Tom</b> NONY	27 avril 2021
<b>Ange</b> RABOT	25 juillet 2021
<b>Inès</b> JAILLOT	9 août 2021
<b>Charlotte</b> COZETTE	15 novembre 2021

*La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveau-nés.*

## MARIAGE

9 janvier 2021

**Sandrine** FRANÇOIS  
**Maxime** NONY

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur.*

## DÉCÈS

<b>Guillaume</b> BOURDAIS	29 juin 2021
<b>Roger</b> DESCHAMPS	25 juillet 2021
<b>Albert</b> VARINGOT	27 juillet 2021
<b>Daniel</b> CHANDON	14 octobre 2021
<b>Jacqueline</b> GOHIN	22 octobre 2021

*La municipalité renouvelle ses sincères condoléances aux familles et proches des défunts*

# Sommaire



Page 2	Etat Civil	Page 12	Les activités de la Chalancœur
Page 3	Edito du maire	Page 13	Bouge ton village
Pages 4-5	Le budget	Page 14	Informations élections 2022
Pages 6-7	Les travaux de l'année	Page 15	Les formalités administratives
Page 8	Extension de notre salle associative	Page 16	11 novembre
Page 9	Projets 2022	Page 17	La Petite Beauce
Page 10	La vie de l'école	Page 18	Pays des Châteaux
Page 11	Sensibilisation écologique et nutritionnelle	Page 19	Info Agglo



# Edito du maire

Villefrancœuroises,  
Villefrancœurois,

Cette année 2021 est à ranger aussi au rayon des années noires, que 2022 nous apporte sérénité et bonheur. J'espère que cette période de fin d'année 2021 a pu vous apporter le bien être de se retrouver en famille malgré le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19. Bien-sûr j'aurais préféré prononcer ce discours à l'occasion d'une cérémonie conviviale, mais vous le savez il faudra encore s'armer de patience avant de pouvoir tous nous retrouver. Je mesure que cette situation de crise sanitaire est pesante pour tous, elle n'épargne personne, petits, grands, actifs, retraités, familles, personnes isolées et surtout le monde médical. Nos associations sont à l'arrêt, les manifestations annulées, notre fonctionnement est chamboulé. Bien-sûr nous restons disponibles, sur rendez-vous, pour vous rencontrer en mairie et répondre dans la mesure du possible à vos différentes interrogations.

J'ai une pensée pour les familles, qui durant l'année 2021 ont eu la douleur de perdre un être cher et auxquelles je renouvelle mon soutien, mes souvenirs et amitiés. J'espère que 2022 verra disparaître le virus et que chacun de nous retrouvera une vie normale et la commune, ses animations.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants, qu'ils puissent trouver dans notre commune de Villefrancœur la joie de vivre.

En mairie, notre secrétaire de mairie a également tenu bon en nous informant et en assurant un service technique et administratif continu suivant le cours fluctuant des évolutions réglementaires, parfois peu simples à suivre, à comprendre et à appliquer.

Néanmoins, même si nous n'avons disposé que de peu de visibilité, les différentes commissions du conseil municipal ont toutefois continué à travailler et de nombreux projets ont été réalisés durant l'année 2021 :

- La finition de l'extension de notre salle associative,
- Les travaux d'élargissement de la VC7 (route du Breuil à Villebouzon),
- Le renforcement des 2 côtés de la rue de St Avertin,
- Le prolongement des caniveaux de la rue de la Ménerie,
- Le parquet du préau couvert rénové,

- Le changement des fenêtres des classes de CP et CE1,
- L'achat d'équipement numérique pour nos deux classes.

Tous ces travaux réalisés ne sont possibles qu'avec les subventions versées à la commune par l'Etat, le département, le pays des châteaux, les amendes de police, le SIDELC et la participation financière d'AGGLOPOLYS versée annuellement. Sans ces subventions, il serait très difficile, voire impossible de réaliser tous ces travaux. Je remercie tous les acteurs financiers pour l'aide octroyée pour notre commune, c'est une bouffée d'oxygène, merci encore.

Pour 2022, projets lancés :

- l'aménagement extérieur des salles associatives et du parking face à l'église.
- la voirie, il reste dans le domaine encore beaucoup à faire, une étude est lancée pour voir les priorités.

D'autres réflexions verront peut-être le jour...

Le PLUI-HD... je ne voulais pas finir cet édito sans en parler. Le 25 novembre 2021, Agglopolys a voté la fin des études du plan. Chaque commune de l'agglomération a jusqu'au 25 février 2022 pour étudier le nouveau projet d'urbanisme et prendre position, ensuite il y aura l'enquête publique. Les risques naturels, les ambitions de l'état sur les terres agricoles visant à limiter la constructibilité des sols conduisent à une réduction des zones constructibles actuelles de notre carte communale. Je vous invite à venir consulter les derniers plans en mairie avant fin février pour les personnes qui se sentent concernées.

Je remercie le personnel enseignant des deux classes qui assurent l'éducation des enfants dans les conditions particulières et les mesures mises en place.

Je remercie notre personnel communal, dont nous connaissons le dévouement, la loyauté et l'engagement par leur implication quotidienne ainsi que les adjoints et l'ensemble des conseillers.

A chacune et chacun d'entre vous, je vous présente au nom de notre municipalité, mes meilleurs voeux de santé, de réussite et de bonheur pour l'année 2022 en espérant une nouvelle fois vous retrouver de façon conviviale très prochainement.

**Le maire, Pierre Montaru**

**Excédent de fonctionnement disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

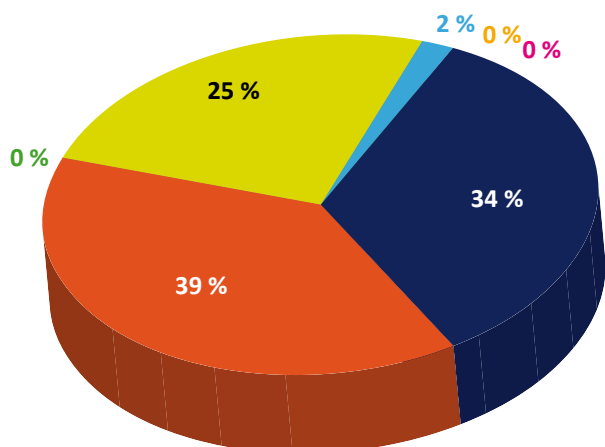
**393 100,13 €**

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
<b>Chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	84 061,87 €	<b>Chapitre R 013</b>	Atténuations de charges	424,00 €
<b>Chapitre D 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	96 376,66 €	<b>Chapitre R 70</b>	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 768,94 €
<b>Chapitre D 014</b>	Atténuations de produits	1 193 €	<b>Chapitre R 73</b>	Impôts et taxes	190 444,55 €
<b>Chapitre D 65</b>	Autres charges de gestion courante	63 363,33 €	<b>Chapitre R 74</b>	Dotations, subventions et participations	79 553,96 €
<b>Chapitre D 66</b>	Charges financières	4 957,14 €	<b>Chapitre R 75</b>	Autres produits de gestion courante	2 402,58 €
<b>Chapitre D 67</b>	Charges exceptionnelles	368 €	<b>Chapitres R 76 et 77</b>	Produits financiers et exceptionnels	1 964,44 €
<b>Chapitre D 68</b>	Dotations aux amortissements	72 €			
<b>TOTAL</b>		<b>250 392,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>294 558,47 €</b>

**Excédent de fonctionnement cumulé disponible au 31 décembre 2020 :**

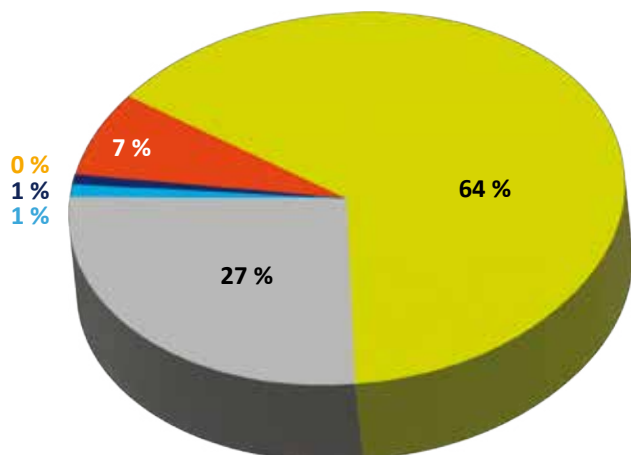
**437 266,60 €**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- D 011** Combustibles, carburants, eau et assainissement, énergie/électricité, fournitures d'entretien, de voirie, administratives, entretien et réparations bâtiments publics, assurances multirisques, frais d'affranchissement, taxes foncières, restaurant scolaire, prestation de service
- D 012** Personnel titulaire, personnel non titulaire, cotisations URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, versements aux autres œuvres sociales, médecine du travail.
- D 014** Dégrèvement taxe foncière / propriétés non bâties, Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales
- D 65** Indemnités, formation, service d'incendie, SIVOS, subventions de fonctionnement aux associations
- D 66** Intérêts réglés à l'échéance des emprunts
- D 67** Autres charges exceptionnelles
- D 68** Dotations aux amortissements

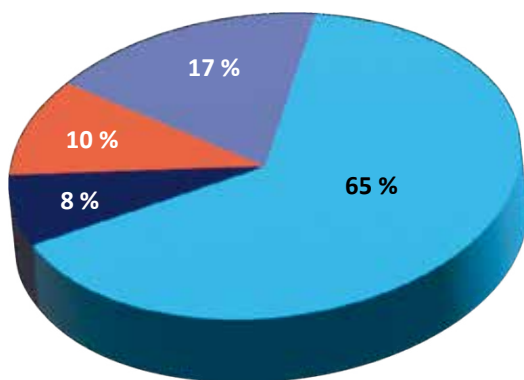
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- R 013** Remboursements sur rémunérations du personnel, remboursements sur charges de SS et de prévoyance
- R 70** Concessions dans les cimetières, redevance d'occupation du domaine public communal, redevances et droits des services périscolaires
- R 73** Taxes foncières et d'habitation, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation ressources communales et intercommunales
- R 74** Dotations forfaitaire, aux élus locaux, de recensement. Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP, FCTVA
- R 75** Revenus des immeubles (location salle associative de 2019), autres produits divers de gestion courante
- R 76 et 77** Revenus des valeurs mobilières de placement, produits exceptionnels divers (remboursement sinistre par GROUPAMA)

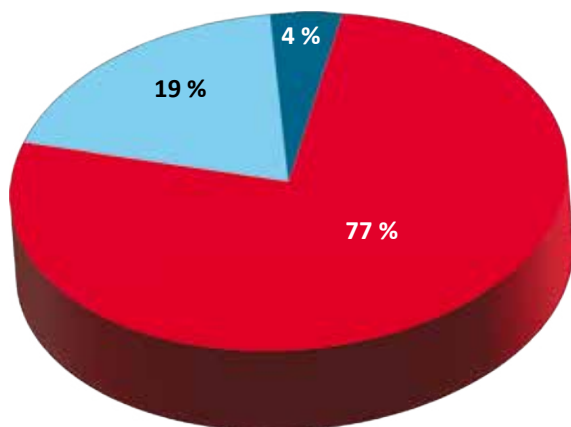
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	16 973,39 €	Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	9 682,48 €
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	22 959,84 €	Chapitre R 13	Subventions d'investissement	48 939,50 €
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	39 978,40 €	Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
Chapitre D 23	Immobilisations en cours	150 494,45 €			
TOTAL		230 406,08 €	TOTAL		258 621,98 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- D 16** Emprunts en euros remboursement du capital
- D 20** Frais d'études architecte, frais d'insertion, concessions et droits similaires
- D 21** Agencements et aménagements de terrains, hôtel de ville, bâtiments scolaires, installations de voirie, réseaux d'adduction d'eau, réseaux d'électrification, matériel de bureau et matériel informatique, mobilier, acoustique salle de CP, vidéoprojecteur salle associative, accès PMR
- D 23** Immobilisations en cours

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



- R 10** F.C.T.V.A., taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement capitalisés
- R 13** Etat et établissements nationaux, départements, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de solidarité rurale (DSR)
- R 16** Emprunts

**Résultat de fonctionnement disponible au 31 décembre 2020 : 437 266,60 €**



# Travaux de l'année



## ECOLE, de nouvelles fenêtres

Les anciennes fenêtres de chacune des classes de CP et CE1 sont parties en « très grandes » vacances à l'automne.

Les nouvelles en PVC double-vitrage présentent une excellente qualité d'isolation en sus de conserver l'esprit esthétique des bâtiments.



## ECOLE, de nouveaux équipements informatiques



A l'annonce du plan de relance numérique 2021 de l'éducation nationale visant entre autres à améliorer la continuité pédagogique, un projet à trois axes est monté par notre commission scolaire.

Le volet « équipement de classe » comprend le renouvellement du vidéoprojecteur de la classe de CE1 par un modèle à

courte focale, le volet « équipements mobiles mutualisables » comprend dix ordinateurs hybrides (classiques / tablettes tactiles) avec accès partagés à Internet via un réseau wifi dédié à chaque classe. Ce réseau est réservé aux séances de travaux utilisant ces outils modernes, parfaitement adaptés au niveau scolaire des deux classes.

## Autres travaux

D'autres travaux et fournitures un peu moins importants en coût mais tout autant attendus sont aussi de la partie.

Un jeu pour les plus jeunes enfants attend la sortie de l'hiver pour prendre place au terrain multisports.

Un support vélo va également être posé à côté de l'abri bus du bourg de Villefrancœur.

Le parquet du préau couvert a quant à lui retrouvé son plus bel éclat et est reparti pour de nombreuses années.



## VOIRIE, élargissement

La voie communale (VC7) reliant le Breuil à Villebouzon, aussi connue sous le nom de la rue de la Cognée, a été élargie sur un coté pour sécuriser d'avantage la circulation sur cet axe. Il est rappelé à toutes et à tous qu'elle est encore loin d'être classée « autoroute », alors merci de rester prudent.

La rue Saint-Avertin a également pu bénéficier de travaux d'amélioration.

Sans l'aide de subventions conséquentes, ces investissements importants pour notre budget ne pourraient être envisagés. Les prochains travaux de ce type sont déjà en réflexion pour aménager et améliorer autant que possible la sécurité et le confort routier.



## VOIRIE, caniveaux

Un caniveau a été posé dans la rue de la Ménerie pour canaliser l'eau pluviale qui s'accumulait dans cette zone.

## ENTREPRISES, coûts et subventions

Le coût final de ces travaux d'investissement et de fonctionnement (pour un total de 75 939,99 € HT) a été réduit au maximum par le choix d'entreprises locales, l'aide des agents municipaux et des membres du conseil municipal et surtout l'obtention de subventions notables, pilotées par notre secrétariat et toute l'équipe municipale (total des subventions obtenues 45 819,82 € soit plus de 60% sur l'ensemble des travaux).

Travaux	Entreprise	Coût HT	Subventions accordées
Fenêtres des classes CP et CE1	COCHETON St-Gervais la Forêt (41)	17 000,00 €	1000 € - DSR Dotation de solidarité rurale (41) 3600 € - DSIL Dotation soutien à l'investissement public local (41)
Plan de relance numérique 10 Tablettes/PC + WIFI	MANUTHAN COLLECTIVITES V.P.C.	5 167,65 €	3938,82 € Plan de relance nation - socle numérique rural
Vidéo- projecteur (CE1)	BRONEK (électricien) La Chapelle Vendômoise (41)	319,35 €	
Services numériques	JOCATOP & MONECOLE V.P.C.	195,83 €	
Rénovation parquet préau couvert	LE PARQUETTEUR DU BLAISIS Chailles (41)	3 261,31 €	
Support vélo	JPP-V.P.C.	88,00 €	
Jeu 2-8ans au TMS	JPP - V.P.C.	1 609,85 €	
Création d'un caniveau rue de la Ménerie	COMTE - Villefrancœur (41)	6 073,00 €	3036 € - Plan de relance 41 - 1000 chantiers
Travaux rue de la Cognée (VILLEBOUZON) + St Avertin (LE BREUIL)	COMTE - Villefrancœur (41)	42 225,00 €	16800 € - Amendes de Police (41) 8445 € - DSIL Dotation soutien à l'investissement local (41)

# Extension de notre salle associative



**DSR** : Dotation de Solidarité Rurale (Subvention accordée par le département)

**DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Subvention accordée par l'État)

## Point Financier

Poste de dépenses	Montant HT	Subventions	Montants	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	32 037	<b>DSR</b>	32 000	8,45 %
Travaux	306 341	<b>DETR</b>	138 985	36,70 %
Frais divers (NR-RC-SOCOTEC)	11 185			
Investissements (mobilier - Equipement cuisine - Sicli extincteurs...)	26 270			
Investissements (défibrillateur-vidéoprojecteur...)	2 898			
<b>TOTAL</b>	<b>378 731</b>		<b>170 985</b>	<b>45,15 %</b>

Le reste à charge pour la commune est de 207 746 € qui va être financé pour 7 746 € sur les fonds propres de la commune et par un emprunt au Crédit Agricole à 0,35 % pour un montant de 200 000 €.

La commune dispose maintenant de cette deuxième salle pour ses propres besoins, elle sera aussi disponible à la location dès que les épisodes COVID seront derrière nous.

La capacité de cette salle sera limitée à **60 personnes**, avec une mise à disposition de 10 tables et 60 chaises.

La salle très lumineuse bénéficie de rideaux occultants. Elle est également conçue avec des matériaux acoustiques et équipée d'une climatisation réversible.



## Une cuisine équipée

Un four de cuisson, une étuve de remise en température, un bloc de cuisson de 4 plaques chauffantes, un réfrigérateur de 320 l, un lave-vaisselle.

Seul le matériel mis à disposition devra être utilisé.

Pour consulter les tarifs et conditions de locations, allez sur la page « **tarifs et conditions** » de notre site :

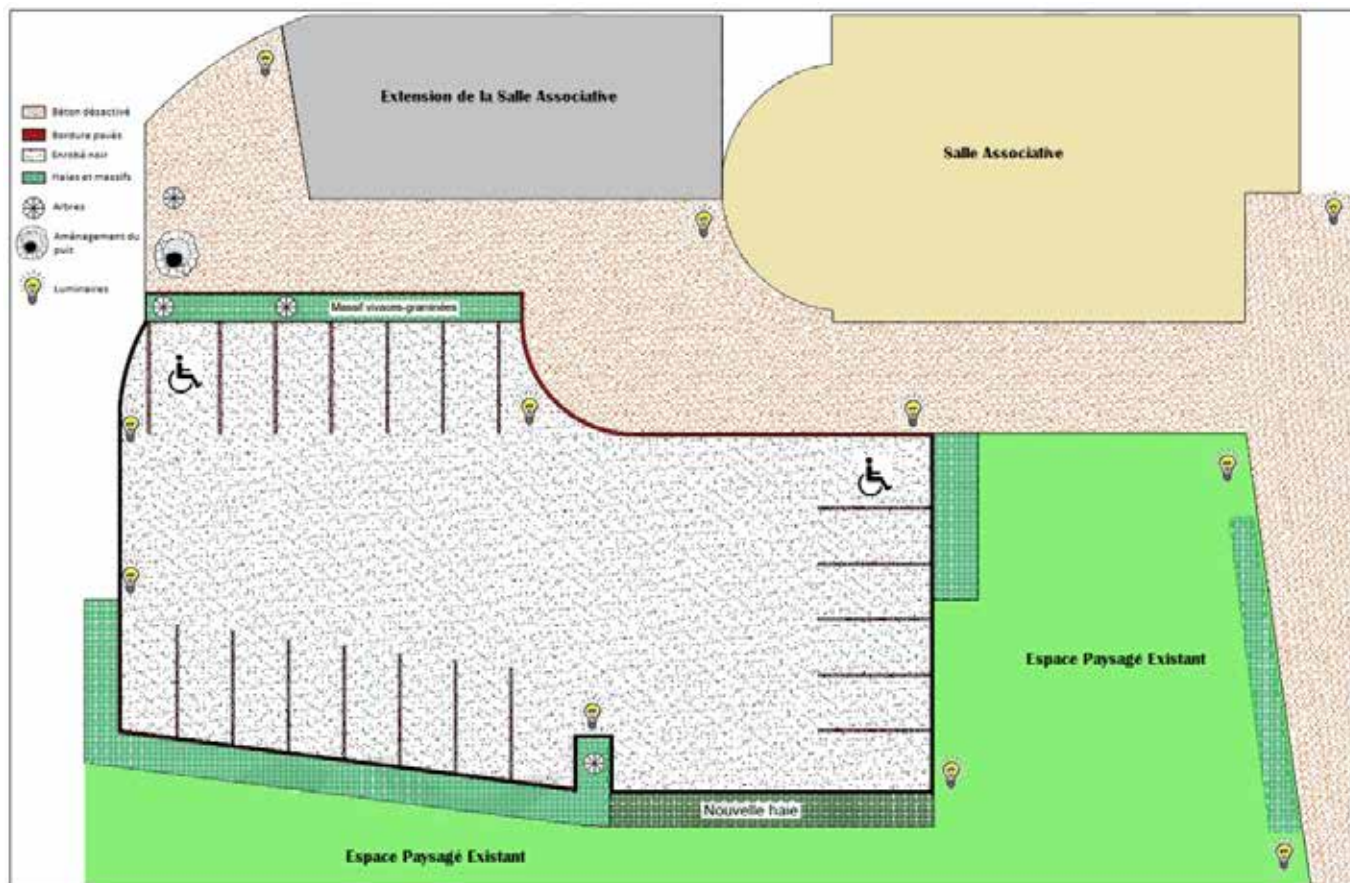
[villefrancoeur.com](http://villefrancoeur.com)





Suite à la construction de l'extension de notre salle associative achevée en juillet 2021, le projet présenté est l'aménagement de l'ensemble des extérieurs.

L'agrandissement du parking permettra aux parents qui déposent les enfants le matin, de pouvoir se garer correctement. L'abord des deux salles en béton désactivé créera un espace agréable.



## PROJET sur la VOIRIE

La commune souhaite continuer à rénover nos routes, le projet pour cette année est de faire un état des lieux complets de l'ensemble de nos routes afin d'avoir une expertise et pouvoir donner les priorités dans cette réfection.

Toutefois, une des priorité fixée sera la réfection de la portion de route entre le bourg de Villefrancœur et la Bouquinière qui est particulièrement dégradée.



# Vie de l'école

Les classes de CP de Mme Portale et CE1 de Mme Godreau-Guillermet se sont engagées dans plusieurs projets sportifs de l'USEP-41 (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) malgré le Covid qui a perturbé quelque peu l'organisation des sorties prévues. Les enfants ont participé à une journée de rencontre à Onzain autour du Sport-Santé (ateliers sportifs, réflexion sur le bien manger et le bien bouger, course d'orientation dans le bourg...). Les deux classes se sont également engagées sur les « P'tites Randos » pour la 5<sup>ème</sup> fois. Les enfants se sont entraînés à la marche tout le printemps autour de l'école sur des parcours de plus en plus longs. Les enseignantes remercient à cette occasion les propriétaires qui ont ouvert leurs chemins aux petits marcheurs.

Le séjour avec nuitées n'a pu avoir lieu à cause de la pandémie mais les enfants se sont tout de même rendus sur les circuits prévus à Suèvres pour randonner le long de la Loire, des moulins et des lavoirs de ce charmant village.



L'année scolaire s'est terminée en juillet avec le départ en retraite des Delille (chauffeur et accompagnatrice du bus du regroupement) ainsi que de la directrice Bénédicte Godreau-Guillermet qui a rejoint une autre école.



Une nouvelle année scolaire s'est ouverte en septembre sous la direction de Mme Lucile Content qui assure désormais également la classe en CP-CE1.

Les projets impulsés précédemment avec la Mairie ont pu être concrétisés. L'école a donc bénéficié du Plan de Relance Numérique avec un renouvellement d'équipement et un accès à des ressources numériques supplémentaires. Le projet Développement Durable sera aussi décliné sur l'ensemble de l'année scolaire.

Ont déjà eu lieu, un spectacle « les pelotonnés » de la Compagnie du Hasard qui a lancé les différents thèmes (recyclage, gestion des ressources...) sur un ton humoristique qui a beaucoup plu aux élèves. Une animation a eu lieu auprès des élèves pour les former à l'utilisation quotidienne d'un bac à compost installé à la Toussaint avec les déchets de la cantine.

Des interventions sur les 5 sens et l'alimentation de la graine à l'assiette par Valeco et une diététicienne ont été proposées en Décembre.

La Mairie a poursuivi l'amélioration des conditions d'accueil des élèves avec la réfection du parquet du préau couvert, le changement de l'ensemble des fenêtres ainsi que la mise en route de l'annexe de la salle des associations accueillant désormais les repas de la pause méridienne pour le plus grand bonheur de tous.



# Sensibilisation écologique et nutritionnelle à l'école de Villefrancœur

Le 18 février 2021, suite à notre dépôt de candidature, notre commune a été retenue pour participer à ce projet proposé par le Pays des châteaux pour l'année 2021-2022.

L'objectif est de démontrer que différentes actions contribuent à sensibiliser les enfants sur l'alimentation et le développement durable.

L'équipe municipale chargée des affaires scolaires ainsi que l'équipe enseignante ont travaillé en collaboration avec Mme Blanchard (stagiaire chargée de mission alimentation) afin d'établir un plan d'actions pour notre commune. Il a été réalisé, sur 4 jours (en mai 2021) dans la cantine pendant le temps de repas, un tri des déchets afin de faire un diagnostic sur le gaspillage alimentaire. Les enfants ont bien-sûr participé à ces actions et ils étaient très intéressés par cette animation.

Un compte rendu a été lu dans chaque classe de CP et CE1 : il y a peu de gaspillage dans notre cantine : 46 g par personne et par repas. Il a été mis en évidence que c'est surtout le pain qui était gaspillé. Il provient de la boulangerie de la Chapelle Vendômoise et depuis le début de l'année dernière il est tranché pour éviter le gaspillage.



## MOBILISATION ANTI GASPILLAGE !



Dans le cadre du projet développement durable: un composteur a été mis en place dans l'enceinte de l'école en novembre 2021 par Val éco et qui a proposé également une animation de lancement dans les classes ainsi que des animations sur le gaspillage alimentaire.

Avec l'aide de Mme Diamy et Mme Delaleu, les enfants font le tri des déchets. Puis avec l'équipe enseignante, les enfants vident leur seau et appliquent les consignes de bonnes pratiques. Nous souhaitons que ce compost puisse servir à la création d'un jardin pédagogique et peut-être avec des fleurs qui pourront embellir notre commune.

Le 12 novembre 2021, grâce à l'élaboration de ce projet les enfants ont pu bénéficier d'un spectacle : « Les pelotonnées » par la Compagnie du Hasard autour des thèmes de l'environnement : climat, déchets et alimentation.

En 2022, des éducations au goût seront également proposées aux enfants par la société OSA Centre : découverte des 5 sens, découverte des légumes, expérimentation des saveurs et sur le pain.

Je remercie l'équipe enseignante : Mme Content et Mme Portale, l'équipe périscolaire : Mme Diamy et Mme Delaleu, M. Montaru, le maire de Villefrancœur et mes collègues du conseil municipal pour avoir collaborer sur ce projet avec moi.

# Une journée Hantée

## à Villefrancœur



Ce samedi 30 octobre 2021, un sentiment de terreur s'est rependu dans le village devant l'apparition de sorcières, clowns démoniaques et autres spectres ....

Bonbons, chocolats et gourmandises ont régalés notre effrayante troupe.

Merci aux habitants qui ont joué le jeu pour le plaisir des enfants !



**LA CHALANCOEUR** est l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de La Chapelle Vendômoise, Landes le Gaulois et Villefrancœur.

Elle est constituée de **parents d'élèves bénévoles** et volontaires qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des animations pour les enfants du regroupement scolaire. Elle a aussi pour objectif d'élargir et de favoriser les liens entre les parents, les enfants et les enseignants en étant présente lors des temps forts de l'école.



La Chalancoeur organise divers évènements tout au long de l'année (boum suivie d'un repas et d'une soirée dansante, chasse aux œufs, grand jeu), ponctués d'une participation aux initiatives communales ou associatives locales, d'un soutien aux activités des écoles et toute action ayant du sens pour les enfants. Des ventes sont également organisées dont les bénéfices sont reversés aux coopératives scolaires : sapins de Noël, torchons, planches apéro...

Des actions de recyclage sont menées tout au long de l'année en donnant une seconde vie aux instruments d'écriture et aux compostes à boire au travers d'une collecte dans les écoles, commerces et entreprises locales.



[www.la-chalancoeur.fr](http://www.la-chalancoeur.fr)



Contact :  
[lachalancoeur@gmail.com](mailto:lachalancoeur@gmail.com)  
[www.la-chalancoeur.fr](http://www.la-chalancoeur.fr)

# Association Bouge Ton Village



Comme tout le monde, l'association Bouge ton village a une nouvelle fois été freinée cette année dans ses projets. Nous avons tout de même tenu à proposer aux habitants plusieurs manifestations.

La 1<sup>ère</sup> s'est déroulée début septembre.

Il s'agissait d'une randonnée afin de nettoyer notre village.

Malheureusement nos sacs poubelles se sont bien remplis. Nous remercions les courageux participants qui ont bravé la pluie et le vent frais.



Durant les vacances d'octobre, la Ludo mobile s'est déplacée à la salle des associations afin de faire découvrir de nombreux jeux aussi bien aux petits qu'aux grands.

Une très bonne découverte que nous espérons renouveler.

Enfin, le samedi 11 décembre, nous avons proposé le spectacle « Qu'est ce qui se passe cet hiver ? » de la compagnie de l'Intruse. Encore une très belle découverte pour les enfants et parents présents.

## Maintenant place à 2022...

Face au nombre de participants qui diminue à chaque manifestation et à notre équipe restreinte, il est difficile de prédire l'avenir de notre association. Alors si vous êtes motivé et que vous avez des idées pour bouger notre village, n'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre lors de notre prochaine assemblée générale le 29 janvier.

**Contact : [bougetonvillage@orange.fr](mailto:bougetonvillage@orange.fr)  
Annie Say (présidente) : 06-01-87-79-67**



## LES FRANVILLOIS

L'association des Franvillois a mis toutes ses activités en sommeil après sa dernière assemblée générale le 24 novembre 2021.

Si des bonnes volontés souhaitent reprendre des activités et animations en direction de nos seniors, elles peuvent se faire connaître auprès de notre municipalité

# Informations Élections 2022

## Les dates à retenir :

### Élection Présidentielle

1<sup>er</sup> tour : 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> tour : 24 avril 2022

### Élections Législatives

1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022

2<sup>ème</sup> tour : 19 juin 2022



## Listes électorales 2022 : Vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Publié le 23 décembre 2021

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

### N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Service-Public.fr vous présente les différentes démarches. Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et le [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription.

### LA PROCURATION :

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues. Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies.

L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT A 16 ANS

Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

**A 16 ans 1/2** : Dès réception d'un mail, créez votre compte sur [majdc.fr](https://www.majdc.fr), afin de faciliter votre convocation.

**A partir de 17 ans** : Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté.

**De 17 ans à 25 ans** : Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



# Les formalités administratives

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observations
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance nom et prénom	Gratuit	Personne née à l'étranger : Service Central Etat Civil 11 Rue de la Maison Blanche, Nantes
<b>Extrait d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, nom et prénom	Gratuit	
<b>Extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie du domicile	Pièce d'identité, justificatif de domicile*	Gratuit	Avoir plus de 18 ans Nationalité Française
<b>Carte nationale d'identité</b>	Sur rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (Blois, La Chaussée St-Victor, Vineuil)	2 photos d'identité, extrait de naissance (si 1 <sup>ère</sup> demande ou perte) justificatif de domicile*, ancienne pour un renouvellement	25€ (timbre fiscal) Gratuit si l'ancienne est restituée	25€ si ancienne perdue ou volée (se renseigner auprès de ses assurances pour la prise en charge du montant) Validité : 15 ans pour les majeurs 10 ans pour les mineurs
<b>Passeport biométrique</b>	Sur rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (Blois, La Chaussée St-Victor, Vineuil)	Carte d'identité, 2 photos d'identité, extrait de naissance, justificatif de domicile*, ancien passeport pour un renouvellement	Timbre fiscal Majeur : 86 € Mineur de 15 à 18 ans : 42 € - de 15 ans : 17 €	Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. N'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement Validité : 10 ans pour les majeurs 5 ans pour les mineurs
<b>Certificat de vie</b>	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	Démarches par l'intéressé(e) en mairie ou sur <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
<b>Extrait de casier judiciaire</b>	Casier judiciaire national 107 rue Landreau 44079 Nantes	Copie du livret de famille	Gratuit	<a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
<b>Certificat de nationalité française</b>	Greffe du tribunal d'instance du domicile	Se renseigner au tribunal	Gratuit	Personnes nées à l'étranger
<b>Duplicata du livret de famille</b>	Mairie du domicile		Gratuit	Préciser la date du mariage et l'état civil des enfants
<b>Demande d'alignement de voirie</b>	Mairie du domicile	Faire une demande écrite	Gratuit	<a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
<b>Certificat de résidence</b>	Mairie du domicile	Attestation sur l'honneur	Gratuit	Imprimé en mairie
<b>Légalisation de signature</b>	Mairie du domicile	Livret de famille ou Carte d'identité	Gratuit	L'intéressé doit se présenter en mairie
<b>Carte grise</b>	Internet	Dossier de demande d'immatriculation, justificatif de domicile* et pièce d'identité	Selon puissance du véhicule	<a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a>
<b>Permis de construire Déclaration préalable Certificat d'urbanisme</b>	Mairie du domicile	Se renseigner à la mairie ou à la DDT	Gratuit	Cerfa sur <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
<b>Délivrance du permis de chasser</b>	Fédération	Demande d'examen, 2 photos, copie du livret de famille + autorisation parentale pour les mineurs	Règlement par chèque suivant le tarif en vigueur	Redevance variable selon la nature du permis
<b>Validation du permis de chasser</b>	Banques et Perception	Permis de chasser, attestation d'assurance	Timbre de chasse	

\* Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture téléphone ou électricité. Attention une facture du service des eaux n'est pas un justificatif de domicile



Le 11 novembre a été l'occasion de commémorer l'armistice de 1918, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

Malgré les circonstances sanitaires, le public a pu assister à la cérémonie présidée par monsieur le Maire, entouré de nos fidèles porte drapeaux.

La COVID aura toutefois eu raison du traditionnel verre de l'amitié, qui ne pouvait être offert dans des conditions d'accueil satisfaisantes.

Nous vous espérons nombreux pour le 8 mai 2022, et la cérémonie de commémoration de la victoire de 1945.



## Un peu d'histoire...

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). C'est en effet le 11 novembre 1918 que Clemenceau lit les conditions d'armistice. Ce « jour de bonheur » ne peut faire oublier aux anciens combattants, revenus à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont ils sont porteurs. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire. Ce sont eux qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme fête nationale.

La figure du Soldat inconnu est également célébrée à l'échelle nationale chaque 11 novembre, depuis l'année 1920. L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié « mort au champ d'honneur ».



## Devenez acteur de la richesse écologique de votre territoire

Votre commune fait partie du territoire de la Petite Beauce, intégré depuis 2006 au réseau européen Natura 2000 via la création d'une « Zone de Protection Spéciale (ZPS) ».

Cette zone, de plus de 52000ha, est délimitée au nord par la forêt de Marchenoir, Selommes à l'ouest, Herbault au sud et Mer à l'est. Elle s'étend sur 50 communes et recense une **richesse avifaunistique d'intérêt européen** avec la présence de 20 espèces d'oiseaux comme le Busard Saint-Martin, le Busard Cendré, le Busard des Roseaux, le Hibou des Marais ou encore l'Œdicnème criard.

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire, la Chambre d'Agriculture, le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Centre-Val de Loire (LPO) se sont associés dans le **but de préserver cette richesse de biodiversité** et principalement les busards avec l'aide des bénévoles de l'association Loir-et-Cher Nature et des agents de l'Office Française de la Biodiversité (OFB).

En Petite Beauce, les céréales et le colza semés en hiver auront une hauteur suffisante en avril pour permettre l'installation d'un nid de busard. Les jeunes partent du nid à partir du mois de juillet. Certains petits ne volent pas encore au moment des récoltes. Sans protection, la destruction des nids est presque systématique en cas de moisson précoce. Grâce aux actions mise en place en lien avec les agriculteurs, les populations de busard se stabilisent en Beauce mais restent fragiles.

Ces missions de préservation des busards de mars à fin juillet ne peuvent être menées à bien sans une **mobilisation et une implication des acteurs locaux de la Petite Beauce.**

***Nous avons besoin de votre soutien et de votre collaboration ! Comment faire ? Devenez bénévoles !  
En fonction de votre temps et de vos compétences, vous pouvez aider à l'observation des busards, à la localisation de leurs nids et à la pose de cages de protection au sein de votre commune.***

Contactez Michaël ROLIN, Chargés d'études faune et écologie au CDPNE  
Coordinateur du suivi et de la protection des oiseaux sur votre territoire

Tél. : 02 54 51 56 70

Courriel : [contact@cdpne.org](mailto:contact@cdpne.org)

Site : <http://www.cdpne.org>

Plus d'infos : <http://zps-petite-beauce.n2000.fr>



# Le Pays des Châteaux

## Une structure au service des dynamiques territoriales

Le Pays des Châteaux fédère 3 intercommunalités (Agglopolys, Beauce Val de Loire et Grand Chambord) et 89 communes à l'échelle du bassin de vie de Blois.

Le Pays des Châteaux se voit confier :

- **La contractualisation avec des financeurs** tels que la Région (CRST), l'Europe (LEADER) ou l'ADEME (Contrat d'Objectif Territorial sur la production de chaleur renouvelable).
- **Le pilotage de stratégies territoriales** nécessitant de développer des synergies entre collectivités, entreprises, associations et partenaires institutionnelles : tourisme, alimentation.
- **L'émergence de coopérations** à l'échelle de ce territoire
- **La prospection** sur des thématiques émergentes (tiers lieux, transition...).

### L'Europe toujours en soutien au territoire

Suite à la crise sanitaire, l'Europe a lancé son Plan de Relance Européen : REACT EU. Grâce ce plan, une enveloppe supplémentaire de 262 000 € a été obtenue par le Pays des Châteaux pour poursuivre le programme LEADER jusqu'à fin 2022.

LEADER est conçu pour accompagner des projets innovants et exemplaires en milieu rural et s'adresse à tout type de porteur de projet, public comme privé.

Parmi les projets déjà financés : le développement du pâturage sur les bords de Loire, la salle immersive 360° de la Maison des Vins de Cheverny, la MSAP (Maison de Services Au Public) mobile de Beauce Val de Loire, l'épicerie solidaire « Cand'Epicerie » ou encore la coopération franco-italienne ayant permis 12 représentations théâtrales « Amour Amor » sur des lieux patrimoniaux du Loir-et-Cher.

### L'accompagnement touristique sur la sortie de crise sanitaire

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire de la covid19, touchant de nombreux acteurs économiques et en particulier touristiques.

Afin d'accompagner au mieux la sortie de crise, le Pays des Châteaux a renforcé son soutien aux festivals et animations culturelles à vocation touristique, en revoyant à la hausse la participation accordée aux organisateurs d'événements impactés financièrement.

### Renouvellement du Conseil de développement

Le Pays dispose d'un conseil de développement. Cette instance consultative est composée d'une centaine de personnes de la société civile (associations, chambres consulaires, entreprises...).

Ce Conseil est consulté lors des grandes étapes des programmes financiers du Pays et peut être force de proposition aux élus locaux.

La liste des membres a été renouvelée au printemps 2021.



### Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2018, le PAT vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics. Par l'obtention de plusieurs subventions, le Pays a pu lancer plusieurs actions, comme :

- Faire de la sensibilisation à l'alimentation une priorité dans les écoles - 6 communes participent à ce projet (animation contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût, approvisionnement en produits locaux et biologiques et le menu végétarien),
- Création d'un réseau de jardin partagés

### Regroupement de la collecte de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Ces certificats, générés par les travaux de rénovation énergétique, peuvent être vendus. Le Pays des Châteaux, en tant que « regroupueur » de CEE, se voit confier la gestion de ces financements par les communes intéressées.

En juin 2020, trois communes du territoire ont confié cette mission au Pays. La vente de leur CEE a permis aux communes d'obtenir 12 600€. En juin 2021, ce sont neuf communes qui ont fait cette démarche auprès du Pays.

### Le temps du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Sur la première partie du CRST 2018-2024, 120 projets portés par des collectivités, agriculteurs ou associations ont été financés, correspondant à plus de 9,3 millions d'€ de subvention.

La seconde partie du contrat prévoit plus de 11 millions d'€ pour soutenir des projets d'aménagement d'espaces publics, d'isolation de bâtiments publics, de réhabilitation de commerces...

### Plus d'informations

[www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr) • 02 54 46 09 30 • [contact@paysdeschateaux.fr](mailto:contact@paysdeschateaux.fr)

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

1 rue Honoré de Balzac 41000 BLOIS

## L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS



### Participez au défi alimentation !

Une nouvelle édition du défi alimentation se lance sur notre territoire, dans le cadre du Plan Climat d'Agglopolys. L'objectif : vous proposer un accompagnement pratique, ludique et convivial pour manger des produits sains, de proximité, sans augmenter votre budget.

Des ateliers, visites et événements sont proposés tout au long de l'année :

- Atelier Cuisine anti-gaspi
- Atelier Contenants et ustensiles sains
- Visite de ferme bio
- Cueillette de plantes sauvages comestibles
- Atelier Cuisine locale et équilibrée

Chaque atelier propose un temps d'échanges sur les pratiques de chacun et un outil pour découvrir et suivre l'évolution de ses pratiques (Les petits pas... ). Car les petits pas du quotidien ont souvent un impact bien plus important qu'on ne le croit !

Chaque rendez-vous est gratuit et ouvert à tous, sur inscription.

Si vous souhaitez augmenter votre part de produits bio et locaux dans votre alimentation sans pour autant augmenter votre budget alimentaire, les événements de ce défi alimentation sont pour vous !

Ce projet est coordonné par le Graine Centre-Val de Loire, réseau d'éducateurs à l'environnement, Agglopolys, la Ville de Blois et le Pays des Châteaux.

### Informations et inscriptions

Anne-Lise Delabruyère - 06 89 17 34 99  
al.delabruyere@gmail.com  
[www.grainecentre.org/defi-alimentation](http://www.grainecentre.org/defi-alimentation)

## ARRÊT DU PROJET DE PLUI-HD

L'élaboration technique du PLUi-HD arrive à son terme. L'arrêt du projet a été prononcé en conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Cet acte va enclencher les étapes administratives suivantes en 2022 :

- Le dossier sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambre d'Agriculture, collectivités locales...) et aux 43 communes qui devront délibérer.
- Le dossier sera également soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui donnera un avis sur l'évaluation environnementale du document.
- Une fois ces avis reçus, une enquête publique sera organisée pendant laquelle chacun pourra prendre connaissance des documents et faire part de ses remarques auprès d'un Commissaire Enquêteur qui établira ensuite son rapport. L'approbation pourra être conclue dans le deuxième semestre 2022 selon les remarques formulées dans les avis et dans l'enquête publique.

Le dossier complet sera mis en consultation en amont de l'enquête publique sur le site internet d'Agglopolys.

Vous souhaitez prendre connaissance des suites données à vos remarques formulées par courrier, dans les registres, par e-mail ou par internet dans le cadre de la

concertation préalable à cet arrêt de projet de PLUi-HD : le bilan de

la concertation qui apportera une réponse à l'ensemble des demandes qui ont été formulées par écrit sera annexé à la délibération d'arrêt.

Ce bilan sera mis en ligne sur le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) et une version papier sera consultable dans chaque Mairie (dans la mallette PLUi-HD).



## Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public

- Mardi : 17h30/19h
- Vendredi : 17h30/19h

Une permanence du maire ou des adjoints est assurée durant ces ouvertures.

Tél. 02 54 20 17 61

marie.villefrancoeur@wanadoo.fr

[www.villefrancoeur.com](http://www.villefrancoeur.com)

Pendant les périodes de COVID, nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone et respecter les consignes et le port du masque, merci.

## HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

**Matin : 9h - 12h30**

**Après-midi : 14h - 17h30**

Fermeture des portes à 12h20 et 17h20

Fermeture dimanche et jours fériés

Il est recommandé d'utiliser des bâches et des sangles pour couvrir et maintenir les déchets afin d'éviter qu'ils « s'envolent » durant le trajet jusqu'à la déchetterie

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
<b>BLOIS NORD</b> 159 av de Châteaudun 02 54 78 27 73												
<b>HERBAULT</b> Chemin des Sablières 06 68 09 84 08												
<b>LA CHAPELLE VENDÔMOISE</b> Rue de la Gare 02 54 51 19 05												

 Plages d'ouverture

Directeur de la publication : Pierre MONTARU

Conception et rédaction : Dominique ELBORY, Rodolphe AUBINEAU, Fabrice L'HUMEAU et Annie SAY

Crédits photos : Dominique ELBORY, Rodolphe AUBINEAU, et Annie SAY

Mairie de Villefrancoeur - 2 rue de la Mairie 41330 VILLEFRANCCŒUR

Mail : [mairie.villefrancoeur@wanadoo.fr](mailto:mairie.villefrancoeur@wanadoo.fr)

Conception graphique : [www.valerie-ruillard.com](http://www.valerie-ruillard.com)

Impression : [isf-imprimerie.fr](http://isf-imprimerie.fr)

